



Mairie de Larra

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 031-213105927-20240201-202421CCAS-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

Séance du 1 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le premier février à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 22 janvier 2024, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Président.

Membres en exercice : 11

Présents (7) : BOÏAGO Marie-Claire, BUSQUE Liliane, DEI TIGLI Florinda, GOUMBALA Saloua, DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (6) est atteint

Absents ayant donné procuration (3) : BALIERE Yolande a donné procuration à MESSINA Nathalie, COUTEILLE Thomas a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, Valérie LACOMBRE a donné procuration à BUSQUE Liliane

Absent(e)s excusé(e)s (1) : AUMARECHAL Vincent

Secrétaire de séance : Marie-Claire BOÏAGO

2024-2-1

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AMALGAM

Monsieur le Président expose

Depuis 2022, la commune a mis en place l'Accueil jeunesse Larra (AJL) en partenariat avec l'association AMALGAM pour capter le public jeune (10-17 ans).

Dans ce cadre, pour permettre aux jeunes de l'AJL d'assister à l'activité sur Toulouse « Prison Island » le 16 mars 2024, il est proposé de participer aux frais de transport par le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

Article 1^{er} : AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association AMALGAM pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 10

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-Claire BOÏAGO



Le Président,
Jean-Louis MOIGN

